

# Humanis Santé offre enseignants

## FRAIS DE SANTE

### ANNEXE : COTISATIONS

#### CONTRAT STANDARD SOCLE COLLECTIF FACULTATIF :

#### STA20180021010S-A

Les cotisations sont celles de l'année en cours et sont susceptibles d'évolution au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante, selon les dispositions mentionnées aux Conditions Générales régissant votre contrat. Elles sont à la charge exclusive de l'enseignant.

	Réaime	Structure de cotisations	Niveau de base
<b>COTISATIONS MENSUELLES EN % DU PMSS<sup>(1)</sup></b>	Général	Adulte	1,35%
		Enfant*	0,75%
	Alsace-Moselle	Adulte	0,82%
		Enfant*	0,46%

\* gratuité à compter du 3<sup>ème</sup> enfant

(1) PMSS : 3311 EUROS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018. LA VALEUR EVOLUE CHAQUE ANNEE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER